

Le Livre d'Or de la commune de Plœmeur

Je vais répondre à deux questions que vous vous posez certainement : Qu'est-ce que le Livre d'Or et dans quel contexte a-t-il été établi ?

Qu'est-ce que le Livre d'Or ?

Le site de Fontainebleau des Archives nationales conserve la liste, pour chaque commune française, des soldats Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale. La quasitotalité des communes de France métropolitaine sont représentées, ainsi que l'Algérie, le Maroc et le Sénégal, les consulats de La Paz en Bolivie, de Salvador de Bahia, de Porto Alegre et de Rio de Janeiro au Brésil. Enfin, une section s'intéresse spécifiquement aux soldats décédés en Bulgarie. C'est le regroupement de l'ensemble de ces noms dans un même livre que l'on appelle le Livre d'Or.

Les listes nominatives communales permettent de connaître les nom et prénom de chaque personne, ainsi que la date et le lieu de son décès. Le lieu de sépulture, en revanche, n'est pas indiqué, pas plus que l'unité à laquelle le soldat était rattaché. En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées dans la commune, mais un flou a longtemps subsisté sur cette question ; c'est ce qui explique, pour une part, les divergences entre les listes communales de Morts pour la France et les noms portés sur les monuments aux morts.

Il faut noter toutefois que les marins morts pour la France ne figurent pas dans les listes, un travail similaire ayant été effectué, de façon indépendante par le ministère de la Marine.

Mais quel a été le contexte d'élaboration du Livre d'Or ?

Dès 1914, la qualité de « Mort pour la France » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la Première Guerre mondiale et, tout au long du conflit. Le ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir. Par la loi du 25 octobre 1919, « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre », l'État lance le projet d'un Livre d'Or, comprenant les noms de tous ces héros, qui serait déposé au Panthéon. Le ministère des Pensions, nouvellement créé, est chargé d'établir, à partir du fichier existant, la liste des Morts pour la France de chaque commune et de l'adresser aux maires qui la contrôlent et l'amendent. Des correspondances témoignent souvent de ces échanges entre les deux parties. En 1935, la présentation matérielle du futur Livre d'Or est fixée : 120 volumes, imprimés en 15 à 20 exemplaires, dont un déposé au Panthéon. Les contraintes budgétaires, puis le début de la Seconde Guerre mondiale, mirent fin au projet, en laissant subsister la documentation préparatoire.

Pour Plœmeur, le travail préparatoire du Livre d'Or de la commune est conservé aux Archives nationales à Fontainebleau. C'est un ensemble de tableaux par ordre alphabétique. Il y a trente-six pages dont deux en double. Dans cette liste, on trouve cités 251 Morts pour la France de la guerre 14-18. Dans ce Livre d'Or de la commune de Plœmeur, trente-sept noms ne sont pas notés Morts pour la France sur les registres de décès de Plœmeur ce qui explique en partie les noms supplémentaires sur le monument aux morts. Pour la commune et pour la guerre 14-18, il y a 307 noms inscrits sur le monument aux morts sur un total, toutes guerres confondues, de 418 noms.

Même incomplet ce Livre d'Or reste un témoignage poignant de tous ces jeunes hommes qui sont tombés au combat et qui n'ont souvent pas de sépulture.

Par notre geste, aujourd'hui, la dépose du Livre d'Or dans la tombe de regroupement, nous leur rendons hommage ainsi qu'à tous les Plœmeurois tombés au combat.